

## INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 31 décembre 2013, le nombre total de droits de vote théoriques était de 37 801 182, le nombre de droits de vote exerçables était de 35 738 822 et le nombre d'actions composant le capital était de 28 830 000.